



## Installations hors normes et paiement loyer

Par **rozd**, le **14/04/2014** à **16:09**

Bonjour,

j'ai emménagé il y a 4 mois dans un appartement que le propriétaire venait tout juste de racheter.

dès les 1ers jours de la location, j'ai signalé à mon propriétaire que certaines installations n'étaient pas aux normes : électricité, VMC...

il a alors engagé une procédure envers l'ancien propriétaire qui avait fait lui-même les travaux dans ledit appartement.

Aucun travaux n'a été fait pendant ma période de location. j'ai donc habité avec des installations électriques et VMC non conformes.

Aujourd'hui, je quitte le logement. j'apprends que la décision de la procédure juridique entre l'ancien et le nouveau propriétaires a décidé que : l'ancien propriétaire est tenu de faire les travaux de remise aux normes et de payer les loyers jusqu'à la fin des travaux.

est-ce normal que moi, locataire, j'ai payé un loyer plein pendant 4 mois avec des installations non aux normes?

j'espère avoir été claire et vous remercie d'avance de votre réponse.

Par **Lag0**, le **14/04/2014** à **20:39**

Bonjour,

Difficile de vous répondre sans avoir plus de détails. Une installation "pas aux normes", cela ne veut pas dire grand chose. Une installation doit répondre aux normes en vigueur au moment de sa construction, pas aux dernières normes.

Par **georges64**, le **16/04/2014** à **20:55**

Bonjour,

La procédure entre l'ancien et le nouveau propriétaire n'a aucune incidence dans la relation contractuelle entre vous locataire et votre bailleur. Il est probable que pendant les travaux, le logement ne peut être loué d'où un manque à gagner pour le nouveau propriétaire et le tribunal en a pris compte.